

Publié le 09 septembre 2013 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

La réévaluation des salaires des profs de cégep surprend le milieu



Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a affirmé sur Twitter, dimanche, que les informations véhiculées dans les médias par rapport à la baisse de salaire des professeurs de cégep «étaient incomplètes». Il n'a toutefois émis aucun commentaire lorsque contacté par *Le Soleil* plus tôt en journée.

Photothèque Le Soleil, Pascal Ratthé



[David Rémillard](#)

Le Soleil
(Québec)

La réévaluation du salaire des professeurs de cégep était prévue à leur convention collective. Mais les résultats présentés par le Conseil du trésor, qui envisage une diminution salariale de 5 %, ont malgré tout pris le milieu par surprise.

Tel que le rapportait *Le Devoir*, samedi, le Conseil du trésor a réévalué à la baisse le salaire à verser aux professeurs de cégep à travers la province. Le gouvernement a fait part de ses résultats en juin aux regroupements syndicaux.

Selon Sacha Calixte, président du syndicat des professeurs au Cégep Limoilou et représentant à la Fédération nationale des

enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), cette réévaluation était prévue depuis 2002, mais n'a été réalisée que cette année. La réévaluation «fait partie de la présente convention collective», a-t-il affirmé en entrevue au *Soleil*. Les résultats sont malgré tout tombés «comme une tonne de briques» dans le milieu collégial.

L'analyse consistait à comparer les salaires octroyés aux différents corps de métier de la fonction publique pour ensuite fixer un échelon salarial.

Situés au 22e échelon, les professeurs de cégep chuteraient au 21e. Ils se retrouveraient ainsi à gagner moins d'argent que leurs confrères des niveaux secondaire et primaire. Actuellement, un professeur de cégep gagne entre 38 000 \$ et 74 000 \$.

Plus de valeur ajoutée

Dans la foulée de sa décision, le Conseil du trésor ne reconnaîtrait plus la valeur ajoutée accordée aux professeurs détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat, effaçant d'un seul coup trois échelons salariaux. «C'est ça qui est incompréhensible, a pesté M. Calixte. Le gouvernement a scindé le ministère de l'Éducation en deux pour faire le ministère de l'Enseignement supérieur et a reconnu l'importance du collégial. Ça n'encourage pas les jeunes qui se destinaient à une carrière en enseignement à aller plus loin [après le baccalauréat].» M. Calixte estime à 40 % la proportion de professeurs au collégial qui détiennent une maîtrise ou un doctorat.

Selon lui, le gouvernement enverrait un message incohérent sur l'importance qu'il accorde à l'éducation postsecondaire s'il va de l'avant avec une telle baisse de salaire.

Ce dernier, tout comme l'a fait la semaine dernière sa collègue à la FNEEQ, Micheline Thibodeau, a dénoncé que les tâches obligatoires pour les professeurs du collégial n'ont pas toutes été prises en compte lors de l'évaluation, telles que la participation à des comités de programme. «Ce sont pourtant des tâches obligatoires incluses à la convention collective», a dit M. Calixte. «Ce n'est pas tout à fait honnête comme évaluation.» Le Conseil du trésor n'aurait considéré

que la charge de cours, la préparation des cours et la correction.

Les syndicats ont déjà adopté un plan d'action comportant «un crescendo» de moyens de pression pour dénoncer cette possible baisse de salaire.

L'attachée de presse de Stéphane Bédard, président du Conseil du trésor, a indiqué au *Soleil*, dimanche, que la décision faisait toujours l'objet d'une négociation, et que par conséquent la baisse de salaire n'était pas appliquée pour le moment.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, a affirmé sur Twitter, dimanche, que les informations véhiculées dans les médias par rapport à la baisse de salaire «étaient incomplètes». Il n'a toutefois émis aucun commentaire lorsque contacté par *Le Soleil* plus tôt en journée.